

7 - Bibliothèques et Archives - Cession de clichés photographiques par la famille FAILLE en faveur de la Ville de Besançon - Convention

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Bernard FAILLE, photographe à l'Est Républicain de 1958 à 1985, a réalisé une série de 60 000 clichés environ concernant Besançon et son agglomération principalement, mais aussi la Franche-Comté. L'intérêt pour la ville est immense, les clichés ont été pris lors de reportages, ils ont fixé les transformations de notre ville ainsi que les événements historiques vécus par ses habitants sur une trentaine d'années

Les enfants et l'épouse de M. FAILLE ont manifesté le souhait de céder gratuitement à la Ville, et à titre définitif, la propriété matérielle de l'ensemble des négatifs et, à titre exclusif, le droit de les reproduire et de les représenter pour le monde entier pendant toute la durée légale de protection des droits d'auteur, cette procédure permettra à la fois de protéger l'oeuvre cédée et de la faire connaître.

Une convention avec les cédants est ainsi proposée qui fixe les modalités de cession des négatifs, du droit de reproduction et de représentation desdits négatifs. Elle prévoit également un partenariat plus global entre la Ville et les cédants en vue de la commémoration de l'oeuvre de Bernard FAILLE.

La Ville de Besançon s'engage à numériser la totalité de ces négatifs et à les mettre en ligne gratuitement sur son site internet «Mémoire vive», dans le respect de la législation en vigueur.

Il est également proposé de soutenir la publication d'un ouvrage commémoratif sur l'oeuvre de Bernard FAILLE, en participant à la souscription de lancement en 2013 pour une somme totale de 5 000 €.

La somme sera prélevée sur les crédits de la ligne de crédit 011.321.6237.45000.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ce projet,
- d'accepter l'offre des cédants de la famille FAILLE,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

«M. LE MAIRE : Je remercie encore ce photographe de l'Est Républicain qui nous a donné 60 000 clichés de 1958 à 1985. Les 30 ans de photos qu'il a faites à Besançon, sa famille en a fait don à la Ville, à notre bibliothèque, à nos musées. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de remercier la famille de Bernard FAILLE et nous donnerons le nom de ce grand photographe à un lieu, ou dans un musée ou à la bibliothèque, pour rappeler sa mémoire. Vous êtes d'accord j'imagine par rapport à cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.